

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du Vendredi 17 Juin 2011

Eglise : Travaux électriques

Le Maire informe l'assemblée que des travaux électriques sont indispensables à la l'église pour mettre en conformité l'installation électrique des cloches et moderniser le tableau de commande et précise que ces travaux sont réclamés à chaque passage de la commission de sécurité. Le conseil municipal décide de confier ces travaux à l'entreprise Alain MACE conformément au devis présenté pour 5 029.84 TTC

Aménagement du Bourg : Effacement des réseaux

Dans le cadre des travaux d'aménagement du Bourg, il a été décidé, de procéder à l'étude en vue d'effacer les réseaux Basse tension et Eclairage public dans la portion de la Rue de l'Armor comprise entre la Rue St Yves et la Rue de Koat Liou. Ce projet d'effacement est confié au Syndicat.Départemental d'Electricité selon les devis suivant:

- pour la Basse Tension : 51 000 € TTC
- pour l'éclairage public : 12 000 € TTC

Aménagement du Bourg : Marché de maître d'œuvre

Le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'avenant proposé par l'Atelier COURCHINOUX pour assurer la maîtrise d'œuvre - mission complémentaire (première tranche des travaux) et autorise le Maire à signer l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour un montant de 28 507 € H.T

Révision du P.L.U. : Diagnostic Zones Humides

Dans le cadre de la révision du P.L.U, la réalisation d'un inventaire des zones humides sur l'ensemble du territoire communal est exigée. Le Conseil Municipal décide de confier la réalisation de l'inventaire des zones humides au SMEGA conformément au devis présenté pour la somme de 21 600 € et,sollicite les subventions auprès de l'Agence de l'eau et du Conseil Général.

SALLE DES FORGES : Travaux supplémentaires

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de faire réaliser par l'entreprise LE COUILLARD :

- le drainage à l'arrière du bâtiment (tranchée, fourniture et pose d'un drain et d'un géotextile) pour 1 570.14 € H.T soit 1 877.89 €TTC
- le raccordement du réseau d'eaux usées sur le regard du poste de relevage pour 766.80 € H.T soit 917.09 € T.T.C.
- de ne pas faire réaliser la pose d'un tapis d'enrobé sur l'accès à l'arrière du bâtiment et par conséquent de retirer 1 703.00 € H.T soit 2 036.79 € T.T.C. du marché LE COUILLARD.